

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° 1596

présenté par

M. Raphan, Mme Kerbarh, Mme Tuffnell, M. Lavergne, Mme Verdier-Jouclas, M. Vignal,  
M. Baichère, Mme Chapelier, Mme Rossi, Mme Hérin, Mme Vidal, Mme Genetet, M. Dombrevail,  
M. Claireaux et M. Freschi

-----

### ARTICLE 11

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Ces données sont transmises et stockées sur des espaces de stockages implantés sur le territoire français et non soumis à l'extraterritorialité des lois. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

À l'heure actuelle, les données de santé doivent participer à la souveraineté nationale et ne peuvent en aucun cas être confiées à des pays tiers sans connaître l'ensemble des tenants et aboutissant liés aux traitements de ces données.